



## Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mai 2018

Le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. BRUNET André,  
Mme FALCINO Lucette, Adjoints au Maire.  
M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe,  
Mme DALMASSO Stéphanie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,  
M. DI UBALDO Vittorio, Conseillers Municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS M. Anick a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul  
M. DI UBALDO Vittorio a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe  
à partir du quatrième point.

Le conseil municipal a choisi *Didier PANISSET* comme secrétaire de séance.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018 ;
- Dans le cadre d'acquisitions foncières entre la commune et des particuliers, **AUTORISE Monsieur le Maire à payer le prix des acquisitions foncières aux vendeurs, lorsque ce prix n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis ;**
- Dans le cadre du « Festival des Cabanes », **AUTORISE la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy à implanter une cabane en bordure de la Chaise** entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation s'y rapportant ;
- **APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 1.30 € par enfant scolarisé de la maternelle au CM2**, pour l'organisation de l'arbre de Noël 2018 du Comité d'Entreprise STÄUBLI, et la participation au coût du transport ;
- **REFUSE** à 12 voix pour et une abstention (Vittorio DI UBALDO) de signer avec la mairie de Faverges Seythenex la convention de financement et de solidarité pour le développement du service public, en l'état ;
- **DECIDE** de scinder le vote de la convention de financement et de solidarité pour le développement du service public avec la commune de Faverges-Seythenex en trois parties :
  - à l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** de participer à l'effort financier de la commune de Faverges-Seythenex engendré par le coût des services mis à disposition pour l'accès au sport et à la culture,
  - avec une abstention (Vittorio DI UBALDO), **AJOURNE** la signature de la convention afin de redéfinir son contenu,
  - à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition du Maire, par ailleurs vice-président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, de porter la question du sport et de la culture (partie intégrante du projet de territoire) devant le conseil communautaire ;

- **APPROUVE** à douze voix pour et une abstention (Philippe PRUD'HOMME) l'**avenant n°1 de la convention de partenariat avec la FOL et le centre culturel de la Soierie pour la mise en œuvre du service à vocation intercommunale ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) des vacances d'été**, **ACCEPTÉ** le renouvellement de ladite convention par tacite reconduction, et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDDT** (Fonds Départemental pour le Développement du Territoire) afin de créer une aire de retournement au lieu-dit les Combes, et à l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant ;
- **PREND ACTE de l'annulation de la délibération n°2018/10 relative à la mise à disposition d'un jardin communal**, faute d'approvisionnement en eau, à proximité.
- Dans le cadre du programme « Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2018 » du SYANE, **APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour un montant global estimé à 51 456 euros avec une participation financière communale s'élevant à 27 969 euros.**
- Afin de siéger au sein de l'Association Foncière Pastorale de Serraval, association regroupant des propriétaires fonciers et dont la commune participe à l'entretien et à la rénovation des infrastructures qui desservent également les propriétés communales, **APPROUVE les candidatures de Monsieur André BRUNET, adjoint aux Travaux, en tant que membre titulaire, et de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, maire, en tant que suppléant.**

*La séance est close à 23h.*

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME

